



Avenant N°1
Modification de l'Avis de Course des VOILES D'ANTIBES

Addendum N°1
Modification of Notice of Race of VOILES D'ANTIBES

4.1 est ainsi modifié :

Les Voiles d'Antibes 2023 sont ouvertes aux :

Les Yachts en règle avec leur autorité nationale, limités aux :

Ajout de

5. Yachts de la catégorie « Classic IOR »

4.1 is modified as follows:

The Voiles d'Antibes 2023 are open to:

Yachts in good standing with their national authority, limited to:

Addition of

5. « Classic IOR » yachts

25-march-2023, 08:00

J. Bikard
Président du Comité de Course
Race Committee Chairman

BANQUE POPULAIRE 

PARTENAIRE OFFICIEL



PARTENAIRE FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE

17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris

Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72